



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JUILLET - AOÛT 2024

Edito 



Juin 1944-Juin 2024

Ce 8 juin 2024, ont eu lieu les célébrations du 80ème anniversaire du Débarquement sur les côtes normandes. Par les airs ou par la mer, ce sont plus de 150 000 soldats qui ont atterri ou débarqué sur notre sol au péril de leur vie **pour notre liberté**. Le témoignage des vétérans est révélateur de ces faits historiques et de l'atrocité de la guerre. Ils s'étaient engagés pour sauver, au-delà de leurs pays, **la paix, la liberté et la démocratie** contre la dictature nazie. Alors que nous leur rendons hommage, la guerre est de retour aux portes de l'Europe, n'aurions-nous pas retenu les leçons du passé ? Aujourd'hui inscrivons-nous dans le devoir de mémoire au service de la paix tant espérée et tant bafouée dans le monde.

Ce même mois de juin 2024, c'est en toute liberté que nous sommes allés voter aux élections européennes pour élire nos députés au Parlement. **Vingt-sept pays réunis** pour que les gens aient une vie meilleure, plus facile et plus sûre. Malgré nos différences, nous partageons des valeurs importantes et fondamentales, grâce à l'union européenne tous ces pays travaillent ensemble dans et pour la paix. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le sacrifice des soldats et civils tombés pour notre liberté. Je reprendrai la citation du chancelier allemand « Nous proclamons aujourd'hui notre attachement au projet de paix européen ainsi qu'à une société qui vit dans la liberté et la démocratie.

C'est l'été, et il sera aussi rythmé par les jeux olympiques. En effet à partir du 26 juillet, la France a l'honneur d'accueillir les jeux olympiques et paralympiques d'été.

Paris 2024, un honneur et une lourde responsabilité en ces temps agités, le **plus grand événement mondial** organisé en France, la précédente édition datant de 1924. L'espace d'un été, Paris sera le cœur du Monde, car les jeux c'est plus que du sport, ce sont des valeurs et plusieurs milliards de téléspectateurs, 9.5 millions de spectateurs, plus de 10 000 athlètes de tous les continents. Tous ces sportifs qui feront perdurer **les valeurs de l'olympisme** « amitié, respect, excellence » et sa devise « plus vite, plus haut, plus fort - ensemble », symbolisée par les 5 anneaux colorés représentant les 5 continents.

Je vous souhaite à toutes et à tous **un bel été** et vous donne rendez-vous le vendredi 2 août au stade pour notre fête communale ponctuée par un feu d'artifice, ainsi que le samedi 7 septembre pour le forum de nos associations.

Le Maire, Jean-Michel LEBRET

Extraits des délibérations du dernier conseil municipal.
Toutes les délibérations détaillées sont consultables sur le site Internet de la mairie.

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 3 juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient Excusés : Monsieur HOUZE Daniel pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

• **Jury d'assises 2025 : tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale communale, en vue de désigner trois électeurs qui figureront sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2025. Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne seront pas retenues, conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de Procédure Pénale.

Après tirage au sort, le Conseil Municipal, **établit** comme suit la liste alphabétique des trois électeurs : Mme COMBEAU Marie-Françoise, M. TAILLANDIER Erwann, et M. DESCHAMPS Stéphane.

• **Détermination de la participation financière pour les élèves des autres communes scolarisés à Hénanbihen suite aux observations faites par le Contrôle de Légalité de la Préfecture des Côtes d'Armor**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil municipal du 18 mars 2024 sur la détermination de la participation financière pour les élèves des autres communes scolarisés à Hénanbihen. Lors de la transmission de la délibération au contrôle de légalité de la préfecture des Côtes d'Armor, il s'est avéré que celle-ci n'était pas conforme. Considérant que les communes de Pléboullé et Saint-Denoual ne disposent pas d'école publique sur leur territoire et ont l'obligation de participation aux frais de fonctionnement pour leurs élèves scolarisés dans les écoles de Hénanbihen, Monsieur le Maire propose de fixer la participation aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 770.00 € pour l'année scolaire 2023/2024 et pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe** la participation aux charges de scolarisation des enfants des communes de Pléboullé et Saint-Denoual scolarisés à Hénanbihen à 770.00 € pour l'année scolaire 2023/2024 et l'année scolaire 2024/2025, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

• **Autorisation de versement d'une cotisation à l'ADS (Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude)**

L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude intervient sur notre commune auprès de personnes âgées, en situation de handicap ou de difficultés sociales. Elle nous a sollicité pour obtenir le versement d'une cotisation fixée à 0.35 € par habitant soit un montant de 482.30 € pour notre commune (1378 habitants au 1^{er} janvier 2024 x 0.35 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** le versement de la cotisation d'un montant de 482.30 € à l'association ADS de la Côte d'Emeraude, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Validation des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement du Lotissement des Rochettes**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la commission appel d'offres qui s'est réunie le 30 mai 2024, le projet avait été présenté lors du Conseil municipal du 23 janvier 2023.

La Commission a procédé à l'analyse des offres concernant l'aménagement du Lotissement « Les Rochettes » qui était composé de deux lots : Lot 1 : Terrassement, voirie, assainissement et eau potable / Lot 2 : Espaces verts

Elle propose de retenir l'offre la moins disante pour les deux lots :

Pour le lot 1 : Terrassement, voirie, assainissement et eau potable, l'entreprise PAILLARDON pour un montant de 934 349.40 € TTC.

Pour le lot 2 : Espaces verts, l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour un montant de 135 043.68 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** l'offre pour le lot 1 de l'entreprise PAILLARDON pour un montant de 934 349.40 € TTC, **valide** l'offre pour le lot 2 de l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour un montant de 135 043.68 € TTC, et **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour les deux lots et tout autre document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

La municipalité a pour responsabilité l'entretien de toutes les routes de notre commune, en accord avec l'article L.141-1 du Code de la voirie routière. Nous observons que **certaines routes se dégradent**, et malheureusement la commune peut être tenue responsable en cas d'accidents causés par l'état défectueux de ces voies.

Bien que **la mairie** soit chargée de surveiller et de réparer toutes les routes, il est envisageable qu'elle ne soit **pas au courant de toutes les détériorations**. C'est pourquoi, nous sollicitons votre vigilance ainsi que votre aide en signalant tout dommage à la chaussée, comme des nids-de-poule, des fissures...

Pour ce faire, vous devez **signaler le problème, par e-mail** à « mairie.henanbihen@wanadoo.fr ».

Nous sommes convaincus que vos signalements, envoyés par e-mail, devraient permettre des interventions plus rapides et plus efficaces pour la sécurité de tous. Nous vous souhaitons un bel été à tous !

Alexis MENARD, Fabien CHANTOISEL et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité

~ ÉTAT CIVIL ~

Décès :

Mme Marie FAVREL, née le 16 novembre 1924 à Hénanbihen, décédée le 2 juin 2024 à Pléboulle.
M. Marie DESNOS, née le 9 janvier 1930 à Pléven, décédée le 5 juin 2024 à Hénanbihen.
M. Emile DEBLICQUY, né le 13 octobre 1934 à Hénanbihen, décédé le 12 juin 2024 à Hénanbihen.
M. François ROUXEL, né le 24 décembre 1933 à Hénanbihen, décédé le 19 juin 2024 à Dinan.
Mme Marie RICHEUX, née le 19 juin 1929 à Hénanbihen, décédée le 20 juin 2024 à Matignon.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

Remerciements

Famille de M. Emile DEBLICQUY : Marcelle son épouse, ses enfants et petits-enfants ont été très touchés par les nombreuses marques de sympathie et remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Famille de Mme Annick LONCLE : M. Pierre LETACONNOUX et sa famille remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine, par leur présence, l'envoi de cartes, l'offrande de messes, de dons et de fleurs lors du décès d'Annick LONCLE, sa compagne.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

DP 02207624C0016 : M. DIZDAREVIC Mehmed, terrasse et pergola, 8 rue de la Minoterie.
DP 02207624C0020 : ALVEA SOLAIRE, panneaux photovoltaïques, 14 La Grande Motte.
PC 02207623C0029 M01 : M. DUBOIS Florian, modification hauteur du garage, 31 rue des Templiers.
PC 02207622C0014 M01 : Mme GAUTIER Françoise, modification de couverture, 3 bis rue de la Minoterie.



~ MESSAGE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH ~

Vous voulez venir découvrir notre école St Joseph - Notre-Dame des champs avec votre enfant...nous vous attendons !
Nous vous ferons découvrir nos programmes scolaires, sportifs et culturels ainsi que nos bâtiments adaptés à chaque âge et nos cours rénovés cette année. L'école est ouverte administrativement jusqu'au 19 juillet.

Contact : Magalie Le Fresne 02 96 31 53 84 / 02 96 31 50 21

mail: eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh / eco22.nd.st-denoual@e-c.bzh

- Ouverture administrative le 26 août.
- Pré - rentrée des petites sections le jeudi 29 août de 9h30 à 11h30 (pour une rentrée en douceur).
- Portes ouvertes pour toutes les familles le jeudi 29 août de 17h00 à 19h00 : venez nous rencontrer !
- Rentrée des classes le 2 septembre à 9h.



Un café sera offert aux parents et grands-parents par les membres des associations.

Bonnes vacances à tous ... Rendez - vous à la rentrée ! 🌻👩🏫 Magalie & l'équipe enseignante

Les membres des associations de l'école St Joseph - Notre-Dame des champs : Apel, Ogec et Hénantrail vous souhaitent un bel été et vous remercient pour votre participation à nos différentes manifestations de cette année.

~ VIE ASSOCIATIVE ~

Retour sur la kermesse de l'école St-Joseph



Une kermesse joyeuse et festive sur le thème des jeux olympiques !
La première kermesse du RPI École St Joseph & Notre Dame des champs s'est déroulée le dimanche 23 juin avec une participation record et une journée haute en couleurs grâce au spectacle des élèves et aux nombreux stands présents sur la cour. Merci aux 80 parents bénévoles qui se sont relayés pendant ce week-end pour organiser et animer. Une chance pour notre école ! Des élèves et des parents heureux. Énorme merci à l'équipe enseignante qui est toujours présente et motivée par son projet pédagogique chaque année.

Cette année, les élèves ont fait le tour du monde grâce aux jeux olympiques : danses et chants du monde (intervention de Lamballe Terre et Mer), animaux du monde (séjour au zoo de Branféré et sortie au zoo de la Bourbansais), sports du monde (intervention de l'UGSEL sur l'escrime et multisports avec d'autres écoles), les langues étrangères (projet ERASMUS 2023/25) et vivre comme un élève des pays nordiques (projet classe dehors avec éducateurs de la Maison Pêche et Nature de Jugon).
Merci à vous habitants de nos communes de votre présence !

REPAS DES CHASSEURS



Vendredi 13 septembre à la salle des fêtes, repas à emporter **à partir de 18h00**.

Tickets en vente au prix de 13 euros, dans les commerces : Vival, Le Neptune, Les 3 Petits Cochons.

Vous pouvez également contacter directement les chasseurs.

ABC Bibliothèque



ABC vous informe que la bibliothèque ne sera ouverte que le samedi à compter **du SAMEDI 7 JUILLET et jusqu'au 31 AOÛT**. Elle sera ouverte seulement le **SAMEDI DE 10H30 A 12H00**.

Bonne lecture ensoleillée à tous.

~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

Comité des fêtes

Le **Comité des fêtes** d'Hénanbihen se mobilise pour vous organiser une **soirée** avec **repas moules-frites** le **vendredi 02 août 2024** dès 19h00 au terrain des sports.

Il sera suivi du **feu d'artifice offert par la municipalité.**



Rando' Bihen



Le **vide-grenier** de l'association Rando' Bihen aura lieu le **jeudi 15 août**, dans la **rue Le Flanchec** et à la **résidence du Parc**. Prix du ML : 3 euros.

Restauration sur place.

Inscriptions et renseignements :

Courriel : randobihen@gmail.com

Tél : 06.27.55.90.46

Club du Bon Accueil



Les grillades annuelles auront lieu le **jeudi 22 août**, à la résidence du Parc. Pensez à amener vos couverts. Venez nombreux !

HENANBIHEN
21 juillet



RANDO DU CAP

VTT 25, 35, 50 ou 65 km

Organisée par le Comité des Fêtes

Inscription dès 6h45 au stade de la ville Helleuc : 6€ Départ dès 7h00

En faveur de la lutte contre le cancer

Gains reversés à la PMCC de Saint-Denoual



Départ au stade de la Ville-Helleuc dès 8h. Inscription dès 6h45 au tarif de 6€.

Buvette sur place. Partie des gains reversées à la lutte contre le cancer via la PMMC (qui n'a pas lieu cette année). Une rando pédestre est prévue le même jour à Saint-Denoual par le Comité des fêtes.

HENANBIHEN
SAMEDI 21 SEPTEMBRE

— A —

EMPORTER

12 €



**ROUGAIL
SAUCISSES
FROMAGE
TARTELETTE**

A retirer
à la salle du Cercle
de 18h à 19h30

Point de vente à partir de fin août :

- La bibliothèque
- Vival chez Nathalie
- Bar Le Neptune

Organisé par l'association
de la Bibliothèque de Hénanbihen



~ ANNONCES ~

Votre salon de coiffure Carine G sera **fermé le samedi 15 juillet**, et pour congés du **1^{er} août au 19 août inclus**.

Bonnes vacances à tous.

Tel : 02.96.34.08.22

Don du Sang



La prochaine collecte de sang aura lieu le **mardi 9 juillet 2024**, **salle des fêtes de Matignon de 14h à 18h30**.

Pensez à prendre rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr et venir avec votre carte d'identité. *Toute personne âgée de 18 à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter.*



**Tous les jeudis
de juin à septembre
L'Ostaleri ouvre ses portes
service de 18H30 à 21H00**

**Bistrot de Campagne L'Ostaleri
Joëlle & Pierre**

La Ville Marqué d'en Bas

22550 HENANBIHEN

Tel +33 6 21 62 14 10

gites.lavillemarque@gmail.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Vente d'alcool interdite aux mineurs

SAS La Ville Marqué - RCS Saint Malo 913 634 478



@gites.lavillemarque

~ AGENDA ~

Vendredi 2 août : Repas moules-frites du comité des fêtes inter-associations et feu d'artifice de la municipalité à partir de 19h au terrain des sports.

Jeudi 15 août : Vide-grenier de Rando' Bihen.

Jeudi 22 août : Grillades du Club Bon Accueil à la Résidence du Parc.

Samedi 7 septembre : Forum des associations.



Important

Vivre en bonne intelligence

**Les travaux bruyants
de bricolage et jardinage
sont autorisés :**

**du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de
13h30 à 19h30,**

**le samedi
de 9h à 12h et de 15h à 19h,**

**le dimanche
de 10h à 12h.**



La Mairie :

La mairie est ouverte :

**- Du lundi au vendredi
de 9h à 12h**

**- Le lundi, mercredi, vendredi
de 14h à 16h30**

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi**.

☎ : 02.96.31.52.49

mairie.henanbihen@wanadoo.fr

<https://www.henanbihen.fr/>

L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9h à 12h

Parution du prochain **Eclaireur septembre 2024 : semaine 36 (du 2 au 8 septembre 2024)**

Date limite d'envoi de vos articles : vendredi 16 août / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET